

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 12 SEPTEMBRE 2016 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	

**Membres représentés** PIN X par VILLET R, BUDAN F par CRASTES P-J,

**Membre excusé** PECORINI J-L,

**Membres absents** ETALLAZ G, MARX C,

**Invités** DUPERREY N

## Points traités

### I - Information/débat

1. Mobilité : transports scolaires : point sur la rentrée
2. Mobilité : état d'avancement sur le renouvellement de la DSP
3. Mobilité : étude de faisabilité du dépôt bus
4. Compte-rendu de la réunion du 6 septembre sur la problématique des gens du voyage

### IV - Délibérations

1. Economie : attribution étude de faisabilité Pôle Grand Châble
2. Economie : étude de faisabilité Pôle Grand Châble - conventions de participation financière à intervenir avec les communes de Beaumont et Présilly
3. Administration : groupement achat de fournitures administratives, de loisirs créatifs et consommables informatiques

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Christian Etchart est désigné secrétaire de séance.

## I - Information/débat

### 1. Mobilité : transports scolaires : point sur la rentrée

*Une rentrée marquée par des nouveautés*

- Changement de personnel à la CCG au 1er juin 2016
- Nouveau logiciel, opérationnel à 75 %
- Nouvelle méthode pour la distribution des cartes
- Un nouveau transporteur sur le secteur ABC : Autocars Pays de Savoie
- Suppression de la navette Rousseau / Staël : les élèves empruntent le transport urbain
- Peu de modification des 37 circuits : bon démarrage dans l'ensemble
- Quelques points problématiques résolus :
  - L21A : Manque de formation du conducteur → 4 relances
  - C04A/18R : Comportements des élèves → contrôle ce 12/09
  - CL17 : surcharge du circuit → contrôle et réaffectation
  - P39 : portail arraché → changement circuit
- Accueil des 6° : information aux réunions de rentrée des collèges Rousseau et Rimbaud : maître mot la sécurité

*Inscriptions en ligne : la nouveauté pour les usagers*

- 1978 élèves inscrits au 6/09/2016 (contre 1992 en 2015-2016), dont :
- 1291 dossiers en ligne ; soit 65 % ou objectif atteint à 200%
- 1740 dossiers papier reçus au 15 juin 2016 ; soit env. 88% des dossiers reçus dans les temps
- 200 dossiers reçus en retard avec pénalités à 40 €
- + 2 refus pour des dossiers retardataires pour cause de sur-effectif
- + 18 dossiers en cours de saisie
- Recettes totales perçues par la CCG : 218 000 €

*Prochaines étapes :*

- Finalisation du traitement des dossiers retardataires
- Prise en compte des modifications et gestion des erreurs d'arrêt
- Déploiement complet du logiciel et formation
- Mise en œuvre des contrôles internes et par la société de contrôle SCAT
- Application du décret anti-fraude (SAVARY) : vérification des montants appliqués en cohérence avec le GLCT
- Associer la PM de Viry/Valleiry/Chenex/Chevrier et Vers
- Formation des conducteurs
- Sensibilisation ADATEEP

A Vielliard souligne que beaucoup moins de familles se sont inscrites tardivement que l'année dernière mais la communication devra être encore améliorée pour la prochaine rentrée.

B Fol observe que le système de permanences mis en place pour délivrer les cartes de transport a fait l'objet de mécontentements. Elle propose que les cartes puissent être remises lors des heures d'ouverture des communes.

G Roguet est favorable à cette proposition, à condition que les documents soient transmis suffisamment à l'avance aux mairies.

Les élus émettent un avis favorable pour une distribution des cartes en mairies à leurs heures d'ouverture.

A Vielliard indique que les circuits ont été peu modifiés lors de cette rentrée mais seront appelés à l'être davantage l'année prochaine, compte-tenu de la reprise par la Communauté de certaines lignes jusqu'à présent gérées par le Département.

Arrivée de E Rosay.

A Vielliard évoque également les problématiques de comportements rencontrées, plus particulièrement sur la ligne Chevrier/Vulbens.

Il propose qu'un travail soit mis en place avec la police pluri-communale.

B Fol évoque la nécessité de créer un arrêt supplémentaire au lieudit Les Chavannes compte-tenu du nombre important d'enfants domiciliés dans ce secteur.

A Vielliard répond que cette proposition sera étudiée.

C Laverrière indique que certains chauffeurs modifient volontairement les circuits ou ne déposent pas les enfants sur le point d'arrêt identifié.

A Vielliard souligne l'importance de faire remonter ce type d'information, en précisant les dates et circuits concernés afin de faire ensuite le lien avec le transporteur.

Arrivée de A Bonaventure.

## 2. Mobilité : état d'avancement sur le renouvellement de la DSP

*Etat d'avancement de la procédure*

- 5 juillet 2016 : 3 candidats ont remis leur offre
- 28 et 29 Juillet 2016 : audition des candidats et présentation des principaux thèmes de négociations
- 5 aout 2016 : envoi aux candidats d'une note récapitulative des thèmes de négociation, des demandes de corrections et des modifications contractuelles sollicitées.
- 9 septembre 2016 : remise des corrections et réponses
- 4 octobre 2016 : remise de la deuxième offre des candidats
- 26 octobre : 3<sup>e</sup> séance de négociation
- 30 novembre 2016 : adjudication
- Décembre 2016 : notification

Un avenant de prolongation du 10 décembre 2016 jusqu'au printemps 2017 est en cours d'établissement. Cet avenant devrait se traduire par une augmentation des dépenses de la CCG car il devrait être basé sur les conditions réelles du contrat. En effet, à compter de décembre 2016, les TPG ne peuvent plus absorber leurs pertes de 4 m€ (dont 1 à 1,5 sur la partie CCG).

*Coût moyen par scénario*

	ACTUEL (en k€]	Sc 1	Sc2	Sc3
Ligne D	300 k€	Offre 'statut quo' : prise en compte de déficit plus réaliste sur Dn et M	Offre à 7'5 entre St Julien et Genève. 30' pour Dn et M	Offre à 6' entre St Julien et Genève. 30' pour Dn et M
Ligne Dn	276 k€			
Ligne M	553 k€			
TOTAL CCG*	1 130 k€	Env. 1 500 k€	env. 1 850 k€	Env. 2 150 k€
DELTA (moyenne des offres)		+370 k€	+ 720 k€	+ 1 020 k€

\* coût annuel pour 2017-2020.

Les éléments remis pour 2020-2023 doivent être approfondis

Pour rappel, il était prévu + 600 k€/an au plan pluriannuel d'investissement à compter de 2018 ; soit un montant annuel de 1 730 k€.

*Débat*

- Echanges sur les orientations à donner dans la négociation
- Quelles orientations pour la ligne D ?
- Maintien de l'offre existante D+4 ?
- Amélioration de la fréquence depuis la gare ?
- Quelles orientations pour les lignes Dn et M ?
- Questions particulières aux candidats : TPG/ SAT / ALSA
- Il sera possible de retenir un candidat différent selon les lots.

A noter : deux phases à distinguer avant et après Leman Express.

M De Smedt note que le scénario 1 jusqu'en 2019 ne correspond pas au plan pluriannuel d'investissement acté.

A Vielliard indique qu'un travail d'optimisation est actuellement mené, et ce pour réduire l'augmentation du coût si l'offre de transport reste similaire.

G Roguet souhaite savoir quel est le coût actuel de la DSP.

A Vielliard répond qu'il est de 1 130 000 €. Si le niveau d'offres est maintenu dans la prochaine DSP, le coût s'élèverait à 1,5 M €.

M De Smedt souligne la nécessité de travailler à l'optimisation des offres, pour converger vers un coût compatible avec le PPI.

PJ Crastes note que le scénario 2 est intéressant car il favorise les lignes secondaires.

M De Smedt ajoute qu'il permet également à l'offre de continuer à évoluer.

A Vielliard précise que la DSP distingue deux lots (ligne D/lignes M et Dn), ce qui a permis de favoriser la concurrence. Les lignes transfrontalières n'ont pas obligation à être gérées par les TPG. De plus, elles n'entrent pas dans le quota de sous-traitance (10 % maximum). Par ailleurs le prestataire en charge de la ligne D sera bien un opérateur unique d'un côté et de l'autre de la frontière.

### 3. Mobilité : étude de faisabilité du dépôt bus

#### Le contexte

- le bail de GEMBUS avec BIOFRAIS expire fin 2018.
- dans le cadre du renouvellement de contrat de la DSP transport urbain, la CCG via le GLCT s'est engagée à fournir un dépôt bus pour l'exploitation des lignes D, Dn et M fin 2018.

#### Les enjeux

- proposer une solution pérenne, non limitée au contrat de DSP
- maîtriser les coûts d'exploitation
- limiter les kilomètres à vide et la pollution liée
- définir l'intérêt de mutualiser dépôt bus urbain et dépôt cars scolaires

#### Quelques repères sur le contrat en cours :

- HLP : Haut le pied - Trajet effectué par un bus sans prendre ou déposer de voyageurs, donc avec uniquement le conducteur à bord, pour rejoindre le premier arrêt d'une ligne (le matin ou en changeant de ligne en cours de journée pour optimiser le planning d'un bus ou d'un conducteur), ou pour rentrer au dépôt le soir et/ou pour l'entretien des bus.

Nombre de HLP du lundi au vendredi		nb HLP / semaine		
ligne D		222		
ligne Dn		40		
Ligne M		88		
	Km commerciaux	KM HLP	KM Tot	Part des km HLP
Ligne D	423 483	34 277	457 760	7%
Ligne M	116 098	40 191	156 289	26%
Ligne Dn	150 216	25 550	175 766	15%

#### Enjeux financiers

	Coût Total	Coût €/ Km	coût total / km HLP
Ligne D	3 687 348	7,00	239 936
Ligne M	492 114	3,50	140 669
Ligne Dn	643 876	3,50	89 425
		TOTAL	470 023

A noter : 470 000€/an représentent 10 % des coûts d'exploitation

Si 1 km supplémentaire sur chaque retour au dépôt : coûts supplémentaires estimés à +80 000 € / an

→ Impact sur la mise en concurrence entre les transporteurs et les surcoûts liés aux kilomètres à vide

### *Les besoins*

#### **Pour les bus urbains,**

Un dépôt de 5000 à 5500 m<sup>2</sup> :

- 9 véhicules articulés (+ 3 réserves)
- 6 bus solo
- 2 « TAD »
- 20 places de stationnement
- 1 atelier de 500 m<sup>2</sup>
- Bureaux : 110 à 140 m<sup>2</sup>
- Une station de lavage et de gasoil

#### **Pour les cars,**

Un dépôt de 6000 m<sup>2</sup> :

- 40 cars
- 40 places de stationnement
- 1 atelier de 400 m<sup>2</sup> (mutualisable)
- Bureaux : 110 à 140 m<sup>2</sup> (mutualisable)
- Une station de lavage et de gasoil (mutualisable)

#### **➔ Etude d'opportunité sur plusieurs sites potentiels de dépôt(s)**

- Analyse comparative des sites pour mesurer l'opportunité de localisation et d'implantation du dépôt bus et/ou dépôt cars

### *Les sites envisagés*

- Saint Julien en Genevois : à proximité du dépôt actuel dans la ZI des Marais + une solution provisoire est envisagée sur le terrain de la CCG, sur lequel il y a le P+R
- Viry : dans la ZA des Grands Champs
- Neydens : dans la ZA des Envignes, à proximité de la zone commerciale

En tout état de cause il sera probablement difficile de réaliser le projet d'ici 2018, date de fin du bail, d'où l'idée de réaliser un aménagement provisoire. Il pourrait être localisé sur le P + R de la gare.

A Bonaventure évoque l'option d'une location provisoire sur le tènement occupé par Alpes Energies, mais il est indispensable que la CCG prenne rapidement contact avec le propriétaire qui souhaite par ailleurs vendre.

PJ Crastes observe qu'il n'est pas forcément nécessaire d'avoir un espace couvert pour une solution temporaire.

M De Smedt craint que les travaux à effectuer en vue d'un aménagement provisoire ne puissent être réalisés pour 2018 si la CCG n'est pas propriétaire du terrain.

A Vielliard précise que Biofrais a aménagé le tènement actuellement utilisé en 2 mois, pour un coût de 300 000 €. En tout état de cause, cet investissement sera rapidement rentabilisé.

E Rosay estime qu'une réalisation provisoire pour 4/5 ans constitue un bon investissement.

Arrivée de F Mugnier.

R Villet demande si l'étude d'un site potentiel pour le dépôt tient compte du futur collège qui pourrait être réalisé du côté du Vuache.

A Vielliard indique que cette donnée n'a pas été travaillée à ce stade de la réflexion. Il sera effectivement nécessaire de la prendre en compte au niveau du haut le pied (HLP). S'agissant du transport scolaire, il faudra s'interroger sur la pertinence d'avoir un ou deux dépôts de cars. En tout état de cause, pour le transport public, le barycentre est la ville de St Julien. L'urgence est sur le transport urbain.

Il ajoute que la mise à disposition d'un dépôt de cars par la CCG permettra d'accroître la concurrence.

#### **4. Compte-rendu de la réunion du 6 septembre sur la problématique des gens du voyage**

PJ Crastes rappelle qu'un courrier a été adressé au Procureur de la République de Thonon en août dernier au nom des membres du Bureau Communautaire concernant les problématiques récurrentes rencontrées suite aux occupations illégales des gens du voyage. Ainsi, une rencontre a été organisée le 6 septembre dernier à laquelle était notamment conviée la CCG. Le Directeur de cabinet du Préfet a fait remarquer que le département était particulièrement concerné par cette problématique du fait de son caractère frontalier. En effet, pas moins de 170 mises en demeure ont été ordonnées cette année. Malgré les investissements réalisés par les collectivités, les difficultés perdurent, notamment du fait d'un groupe en voie de sédentarisation qui ne respecte pas les règles établies.

Le Procureur a indiqué que l'occupation illicite de terrains se situe parmi les infractions les moins réprimées (peine de 6 mois avec sursis, amendes peu élevées). Il est par ailleurs souvent difficile d'individualiser le délit car les témoignages ou flagrants délits sont rares.

Suite à cette rencontre, trois pistes d'actions sont poursuivies :

- action en direction des parlementaires en vue de modifier la législation afin d'alourdir les peines, plus particulièrement en cas de récidive et permettre à la police et à la gendarmerie de verbaliser directement,
- actions de répression coordonnées et ciblées,
- sensibilisation de la population au travail non déclaré avec publication d'articles dans les journaux communaux.

Une nouvelle rencontre sera organisée début 2017 pour faire le point sur les actions engagées.

PJ Crastes indique par ailleurs que l'aire de grands passages sera ouverte jusqu'à fin septembre mais aucun groupe n'est annoncé. Cette aire n'aura finalement accueilli aucun grand groupe cette saison. Un bilan complet sera présenté à un prochain Bureau.

#### **II - Compte-rendu des commissions**

Néant.

#### **III - Approbation compte-rendu du Bureau du 04 juillet 2016**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **IV - Délibérations**

##### **1. Economie : attribution étude de faisabilité Pôle Grand Châble**

En 2006, la Communauté de communes du Genevois (CCG) a acquis les terrains de l'ancienne usine d'Aluminium. En 2009, une partie de ces bâtiments a fait l'objet d'une réhabilitation pour créer 9 cellules d'activités en vue d'être louées à des tarifs attractifs à des entreprises en création ou en développement œuvrant dans le domaine de l'artisanat et de la petite production. En 2014, la partie non-réhabilitée de l'ancienne usine a été démolie. En octobre 2016, les aménagements des abords du Village d'entreprises seront finalisés et deux cellules supplémentaires seront livrées portant ainsi le nombre de cellules au sein du Village d'entreprises à 11.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCG souhaite offrir un « parcours de l'entrepreneuriat » aux entreprises œuvrant dans le domaine de l'artisanat et de la petite production. Ainsi, l'objectif est à terme de proposer trois produits en fonction de la typologie d'entreprises :

1. Cellule à la location au sein du Village d'Entreprises (portée par la collectivité), pour une durée de 6 ans maximum, pour les entreprises en création ou en développement
2. Cellule à la location ou à l'achat au sein d'un bâtiment mutualisé (porté par un privé), pour les entreprises dont le besoin en immobilier d'activité est inférieur à 500 m<sup>2</sup> au sol, les mezzanines devant être privilégiées pour les fonctions supports
3. Foncier viabilisé pour les entreprises dont le besoin en immobilier est supérieur à 500 m<sup>2</sup>

Pour répondre aux derniers objectifs, la collectivité a lancé des premières réflexions concernant l'aménagement de cette future zone d'activités. Ces réflexions ont permis d'aboutir sur un schéma directeur d'aménagement dont les principes ont été validés, par les élus des communes de Beaumont, Présilly et de la CCG. Le périmètre de réflexion est d'aujourd'hui environ 12 hectares.

La Communauté de communes souhaite désormais passer en phase opérationnelle. Pour cela, une étude de faisabilité est nécessaire afin de proposer différents scénarios d'aménagement et montages d'opération, pour parvenir à la faisabilité de l'ensemble de la zone. L'objectif de la mission n'est pas de retravailler sur le schéma directeur d'aménagement dont les grands principes sont actés, mais de le finaliser en proposant des solutions de mise en œuvre opérationnelle. Ainsi, le prestataire a pour mission notamment de proposer des scénarii d'aménagement du Pôle en étudiant leur faisabilité financière et technique et en définissant les montages juridiques de l'opération. Il devra également se charger de rédiger les pièces de la ou des consultation(s) d'opérateurs qui seront nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Pour ce faire, un marché, intitulé « Etude de faisabilité - Projet d'aménagement du Pôle Grand Châble » a été lancé selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 27 et 34 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, le 9 juin 2016, par avis envoyé au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la CCG. La réception des offres était fixée au Vendredi 22 juillet 2016 à 12h au plus tard.

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle n°1 relative à la rédaction du DCE en vue de la réalisation du dossier loi sur l'eau.

La durée de l'étude a été fixée à 9 mois à compter de sa notification, périodes de validation non comprises.

3 plis sont parvenus dans les délais. Il s'agit des offres du groupement d'entreprises Algoé/Babylone Avenue/Durabilis, du groupement D2P/DUMETIER DESIGN/Urbanités Sarl/SELAD ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES/EODD Ingénieurs Conseils/SIAF INGENIERIE et du groupement ESPELIA/ARTER.

L'analyse des offres a été réalisée par les services de la CCG conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Suite à cette analyse, des négociations ont été menées avec les deux meilleures offres.

Il est proposé de retenir l'offre du groupement ESPELIA/ARTER, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 63 440,50 € H.T. dont la tranche ferme de 60 503,00 € H.T. et la tranche optionnelle n°1 de 2 937,50 € H.T..

En conséquence, le Bureau communautaire décide de retenir l'offre du groupement ESPELIA/ARTER, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 63 440,50 € H.T. dont la tranche ferme de 60 503,00 € H.T. et la tranche optionnelle n°1 de 2 937,50 € H.T., et d'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

E Rosay s'interroge sur les écarts importants de prix au niveau des différentes offres.

R Villet note qu'ils sont essentiellement dus au nombre de jours estimés pour la prestation.

C Etchart ajoute qu'il appartient aux cabinets de décider du nombre de jours en fonction du cahier des charges établi par la collectivité.

L Dupain souhaite savoir si les quotes-parts prévues pour les participations des communes sont forfaitaires.

C Etchart répond que toutes les prestations sont prévues dans le cahier des charges.

## **2. Economie : étude de faisabilité Pôle Grand Châble - conventions de participation financière à intervenir avec les communes de Beaumont et Présilly**

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté de communes du Genevois (CCG) envisage l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur les Communes de Beaumont et de Présilly. Ce projet est dénommé « Projet d'aménagement du Pôle Grand Châble ».

La Communauté de communes a donc associé les communes concernées à la définition et à l'élaboration de ce projet qui a pour vocation de devenir la vitrine des ambitions de ces collectivités en termes de développement durable, de mixité, de qualité de vie et d'offres de service. Ainsi, le projet, tel qu'imaginé aujourd'hui, porte sur 12 hectares et intègre une partie zone d'activités économiques et une partie logements.

Pour répondre à ces objectifs, une étude de faisabilité du projet envisagé est nécessaire. Cette étude a notamment pour but de proposer des scénarii d'aménagement du Pôle en étudiant leur faisabilité financière et technique et en définissant les montages juridiques de l'opération. Le prestataire retenu devra également se charger de rédiger les pièces de la ou des consultation(s) d'opérateurs qui seront nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Les conventions ont pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles la CCG et la Commune de Beaumont d'une part, et la CCG et la Commune de Présilly, d'autre part, collaborent pour financer cette étude de faisabilité. La CCG assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité du projet d'aménagement du Pôle Grand Châble pour le compte des communes et en partenariat avec elles. Les communes versent une participation financière à la CCG, selon les modalités prévues à l'article 4 des conventions et participent au suivi du marché « Etude de faisabilité - Projet d'aménagement Pôle Grand Châble ». En outre, le suivi de l'étude « Enjeux connexes » sera assuré intégralement par la Commune de Beaumont.

Concernant la répartition du financement de l'étude, la CCG prend à sa charge :

- 60% du montant de la tranche ferme « Etude faisabilité - Pôle Grand Châble » soit 34 634,16 € TTC ;
- 100 % du montant de la tranche optionnelle n°1 du marché « Etude de faisabilité - Projet d'aménagement Pôle Grand Châble » d'un montant de 3 525,00 € TTC..

La Commune de Beaumont s'engage à financer :

- 30 % du montant de la tranche ferme « Etude de faisabilité - Pôle Grand Châble » soit 17 317,08 € TTC ;
- 100% du la montant de l'étude « Enjeux connexes » soit 14 880,00 € TTC.

Le 10% restant du montant de la de la tranche ferme « Etude faisabilité - Pôle Grand Châble » sont pris en charge par la Commune de Présilly, soit 5 772,36 € TTC.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver les termes des conventions de participation financière pour l'étude de faisabilité du projet d'aménagement du Pôle Grand Châble à intervenir d'une part, avec la Commune de Beaumont et d'autre part, avec la Commune de Présilly ;
  - d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et toute pièce s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité -

R Villet s'interroge sur l'articulation de projet d'aménagement et des conventionnements avec Présilly et Beaumont avec le transfert des ZAE à la CCG suite à la loi NOTRe.

C Etchart précise que le pôle Grand Châble fait déjà partie des zones d'activités intercommunales. Cette zone est actuellement sur le terrain de l'usine d'aluminium qui se situe sur Beaumont et qui appartient à la CCG. Cette zone pourra être étendue sur des terrains se situant à la fois sur les communes de Beaumont et de Présilly et qui appartiennent pour l'instant à des privés. Les PLU de Beaumont et Présilly identifient ces tènements en zone d'activités.

R Villet souhaite savoir si le transfert des zones d'activités économiques à l'intercommunalité aura un impact sur le présent conventionnement.

C Etchart répond par la négative.

M Comestaz précise que Beaumont et Présilly sont intégrés à l'étude car le projet impactera les communes en termes de desserte et de mobilité.

### **3. Administration : groupement achat de fournitures administratives, de loisirs créatifs et consommables informatiques**

La Ville de Saint-Julien a proposé de constituer, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes en vue d'une consultation unique pour la passation du marché « Achat des fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques, de loisirs créatifs et de consommables informatiques ».

Cette consultation comprendra 3 lots :

- lot n° 1 : Fournitures administratives de bureau
- lot n° 2 : Fournitures scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs
- lot n° 3 : Consommables informatiques

Considérant qu'il y a lieu de relancer nos contrats en la matière, il est proposé d'adhérer à ce groupement.

Il est précisé que la Ville de Saint-Julien assure le rôle de coordonnateur de ce groupement. Le coordonnateur a pour mission d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés ; chaque collectivité s'assurant ensuite de la bonne exécution des marchés correspondant à ses besoins.



La convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités partenariales de suivi et de financement du marché.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 1414-3 I du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions, un membre suppléant.

En outre, la mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Seuls les frais liés au fonctionnement du groupement et à la procédure du marché seront répartis entre les membres du groupement au prorata du montant auquel seront attribués les marchés respectifs des membres du groupement.

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat des fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs et de consommables informatiques ;

- de désigner Pierre-Jean Crastes, membre titulaire de la CCG pour siéger à la Commission du groupement, ainsi que Guy Roguet, son suppléant ;

- d'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion à ladite convention du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

## **V - Divers :**

### **1. natation scolaire**

PJ Crastes indique qu'un travail est actuellement mené pour définir les nouvelles conditions d'accueil des scolaires au sein de l'espace nautique de Vitam Parc. Une convention tripartite CCG/Education Nationale/Vitam prévoit ces conditions pour une durée de 3 ans.

Il rappelle que le taux de réussite pour l'acquisition de ces connaissances et compétences s'élève à 65 %, ce qui se traduit par 148 enfants qui n'ont pas validé le savoir-nager à la fin de la session. Par ailleurs, le bilan établi fait apparaître une évolution du nombre d'enfants, passant de 1744 à 1949. Ces éléments conduisent à prévoir la réservation de créneaux supplémentaires. Ils seront identifiés le mardi après-midi sur la dernière période (avril à juillet). Le coût par élève resterait identique par rapport à la précédente convention, soit une projection comme suit :

- 109 000 € pour l'année scolaire 2016/2017
- 114 000 € pour l'année scolaire 2017/2018
- 119 000 € pour l'année scolaire 2018/2019

PJ Crastes précise que la durée des séances passerait de 35 à 40 mn, sans coût supplémentaire pour les collectivités.

R Villet souligne que les coûts étaient moindres lorsque les enfants se rendaient au centre nautique de Cruseilles. Par ailleurs, l'accueil des scolaires constitue pour Vitam une clientèle potentielle pour une utilisation en termes de loisirs du complexe et une publicité gratuite. En ce sens un effort pourrait être fait sur les tarifs.

PJ Crastes observe que le coût correspond pour l'essentiel à la masse salariale, laquelle est incompressible. Pour ce qui concerne Cruseilles, le tarif est effectivement très bas.

E Rosay observe que la question pourrait se poser en sens inverse, c'est-à-dire si la collectivité est capable de supporter les coûts d'une piscine (investissement et fonctionnement).

PJ Crastes évoque le choix de Feigères d'envoyer les scolaires en classe bleue afin de valider la compétence.

### **2. point réhabilitation déchetterie Neydens**

C Laverrière rappelle que les travaux ont débuté en février 2016. Le 13 juillet 2016 il a été mis fin au contrat du maître d'œuvre suite à sa liquidation judiciaire. Le chantier a été arrêté le 21 juillet dernier. La reprise des travaux est prévue début octobre soit un retard du chantier de 2 mois par rapport au calendrier prévisionnel.

Il est par ailleurs prévu de mener des travaux sur la déchetterie de Vulbens en vue de sa mise aux normes. Se pose la question de l'équiper ou non d'un pont à bascule car peu de professionnels déposent leurs déchets à Vulbens.

### **3. prochain Bureau en commune**

Le prochain Bureau en commune aura lieu le 21 novembre à Feigères.

### **4. TEPCV**

PJ Crastes indique que la signature du contrat TEPCV aura lieu en début de séance du Conseil Communautaire. Cette démarche permet de lever des subventions d'investissement à hauteur de 500 000 € sur des projets communaux et intercommunaux identifiés, avec la possibilité de bénéficier de 1,5 M € pour des projets à plus long terme si l'enveloppe des 500 000 € est consommée.

### **5. Lycée Mme de Staël**

PJ Crastes explique que lors du dernier conseil d'administration du lycée, les membres avaient été informés des difficultés de l'établissement pour gérer la cantine par manque de personnel et les problématiques de chauffage faute de crédits suffisants.

L Dupain indique qu'il s'est rendu au lycée le 02 septembre afin de faire le point sur la situation de l'établissement. Un nouveau proviseur a été nommé, et dispose déjà d'une expérience car elle exerçait dans la région annécienne. Les équipes sont quasiment complètes : manquent 4 professeurs et 1 professionnel technique. Le mode de fonctionnement de la cantine a été revu pour limiter l'intervention des équipes techniques. Par ailleurs, la question du coût de location du gymnase a été abordée. Un delta de 5 000 à 7 000 € apparaît entre la dotation de la Région qui est en baisse et les loyers appelés par la CCG. Il est envisagé de compacter les créneaux afin de faire bénéficier à d'autres organismes ceux disponibles en fin de journée, moyennant contribution financière. Une réunion est prévue le 20 septembre prochain sur ce sujet.

Il était également prévu de réaliser une deuxième cour entre l'entrée du lycée et le bâtiment mais ce projet est reporté faute de financements.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 06 octobre.

M De Smedt souhaite savoir si l'espace fumeurs est sécurisé.

L Dupain répond qu'il se situe sous le préau.

Il ajoute que d'une manière générale les gros investissements sont faits mais l'établissement ne dispose pas des ressources nécessaires pour les petits travaux.

A Vielliard note que des économies pourraient être réalisées sur le budget photocopies qui est toujours en dépassement. Il existe suffisamment de moyens techniques à l'heure actuelle pour diminuer ce poste.

A Cuzin note que cette problématique se rencontre également au niveau des écoles primaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 20 septembre 2016.

Vu par le Président